

Avant l'instauration de ces centres de renseignements, tout citoyen devait passer par un dédale de ministères et d'organismes fédéraux. Les centres d'information sont le moyen le plus efficace et le plus logique de sortir de ce labyrinthe, et leur utilisation doit être encouragée au maximum.

En même temps qu'il approuve le rôle des centres de renseignements, le Comité est en faveur de l'adoption d'un genre ou autre de service téléphonique pour qu'on puisse encore plus facilement atteindre les services d'Information Canada. C'est l'exemple de la direction de Revenu Canada où l'on s'est servi du Zénith au cours de la période des déclarations d'impôt de 1973 qui a encouragé le Comité à aboutir à cette conclusion. Revenu Canada a commencé à prendre les mesures nécessaires afin de se servir de ce système en juin 1972; ce système est entré en opération au Canada le 2 janvier suivant. L'Agence des Télécommunications Gouvernementales a servi d'intermédiaire entre Revenu Canada et le Réseau Téléphonique Transcanadien. Revenu Canada estime que le système Zénith présente des avantages comme l'indique la diminution d'erreurs sur les déclarations d'impôt de 1972, et continue par conséquent à s'en servir.

Si l'on en croit l'expérience de Revenu Canada, le fonctionnement de ce système n'est pas compliqué. Tout simplement, l'intéressé demande le numéro Zénith à l'opératrice de l'interurbain qui compose le numéro correspondant au centre de renseignements le plus proche. L'appelant est ensuite mis en contact avec l'agent d'information de cette position Zénith.

Tous les comptes du service Zenith, les listes nominatives et les tarifs interurbains sont envoyés au Réseau Téléphonique Transcanadien, à Ottawa, qui envoie la facture à l'Agence des Télécommunications Gouvernementales, qui la remet à son tour à Information Canada, en ajoutant les frais généraux, qui finance sans arrêt l'activité et qui réduit le coût par appel tout en assurant un accès facile aux lignes téléphoniques.

L'Agence des Télécommunications Gouvernementales nous fait savoir à combien reviendrait l'utilisation du service Zenith par Information Canada. Ces chiffres se trouvent à l'Annexe «A» du présent rapport. Si on additionne les frais annuels estimatifs d'exploitation du système Zenith pour tout le Canada, soit environ \$360,000 (Appendice «A») aux frais de rémunération (qui se chiffrent annuellement à environ \$310,000) de 36 agents préposés aux demandes qui s'occupent des postes téléphoniques locaux nécessaires (Appendice «A») page 46, on obtient un total de \$670,000. Cette prévision des frais annuels est comparable à celle du directeur général chargé des agents itinérants dans les sept provinces et le Labrador, soit \$750,000.

Nous avons aussi reçu de l'Agence des Télécommunications Gouvernementales des chiffres prouvant qu'il y a intérêt à utiliser un autre système, soit INWATS, dans les provinces où ce service est disponible, parce qu'il peut être plus économique. Le système INWATS est un service interurbain de réception à sens unique qui permet à un client de recevoir des appels de régions désignées sans qu'il en coûte quoi que ce soit à celui qui fait l'appel. La plu-